

PREPAREZ VOTRE CURE 2021

➤ Les étapes clés

Cure conventionnée 18jrs **1 2 3 4**
(avec prise en charge assurance maladie)

Cures libres 6, 12, 18jrs **2 3 4**
& SensiCure 6jrs ⁽¹⁾

- 1** La cure thermique conventionnée est prescrite par votre médecin traitant : envoyez votre demande de prise en charge à votre Caisse d'Assurance Maladie (voir Notice assurés sociaux ci-jointe).
- 2** Prenez rendez-vous avec un médecin thermal pour votre consultation médicale le 1^{er} jour de cure en précisant votre choix de cure : conventionnée, libre ou sensicure ⁽¹⁾.

Rendez-vous à prendre auprès du Secrétariat médical à partir du 18/01/2021

☎ +33 (0)9 73 03 26 90

En raison des conditions sanitaires actuelles, la liste des médecins présents lors de la saison 2021, sera disponible ultérieurement, sur simple demande auprès des Thermes, ou sur notre site internet.

A SAVOIR

- Vos dates de cure dépendent uniquement de votre rendez-vous médical selon disponibilités des médecins. L'établissement thermal vous accueillera à la date choisie.
- Le choix du médecin thermal est un choix personnel. Tous les médecins sont à même de prendre en charge toutes les pathologies. Consultez le secrétariat médical pour connaître les disponibilités.
- Le courrier de votre médecin traitant (ou synthèse de votre dossier médical) est à présenter lors de votre consultation de début de cure.

3 Réservez votre hébergement

Consulter le Guide hébergement ou rendez-vous sur le site de l'office de tourisme Avène - Grand Orb www.tourisme.grandorb.fr.



- 4** Renvoyez votre « Réservation de cure » aux Thermes d'Avène par courrier ou par email, ou complétez le formulaire en ligne **RÉSERVER MA CURE** sur notre site www.avenecenter.com. Les Thermes d'Avène vous enverront votre confirmation de réservation.

⁽¹⁾ sous réserve de disponibilités. Pour les forfaits "Sensicure Découverte" 2 et 3 jours, nous consulter.

VOTRE CURE A AVENE – INFOS PRATIQUES

La Consultation Médicale d'arrivée en cure

Lors de cette consultation le 1^{er} jour de cure, le médecin thermal établit votre **prescription de soins thermaux**. Vous lui remettez le courrier de votre médecin traitant (ou synthèse de votre dossier médical) et l'original du *volet 1* de votre prise en charge (*).

Les Honoraires du médecin thermal sont perçus directement par lui (**)

À régler directement au praticien lors de la 1^{ère} consultation, ils comprennent les frais de consultations de suivi de cure et les séances de douches filiformes.

Seuls les patients couverts par l'ACSS sont dispensés de l'avance des frais.

Les patients en ALD ne bénéficient pas de cette dispense.

➤ Assurez-vous du mode de règlement accepté auprès du secrétariat (NB : pas de distributeur de billets à Avène).

Début des Soins dès le 1^{er} jour

APRES LA CONSULTATION avec le médecin thermal, présentez-vous aux Thermes avec votre prescription de soins thermaux pour votre dossier d'entrée en cure.

Vous remettez à l'accueil des Thermes *l'original du Volet 2* de votre prise en charge (*).

Les Horaires de soins

Ils sont fixés avec vous le jour de votre arrivée à l'accueil des Thermes selon la prescription du médecin thermal. Un **planning de soins** vous est remis pour l'ensemble du séjour et il est important de **respecter les horaires fixés**. Les soins ont lieu tous les jours (y compris jours fériés), excepté le dimanche.

La Tenue pour le curiste

➤ Un **peignoir** et une serviette vous sont prêtés gratuitement chaque jour en début de programme de soins (prêt d'un peignoir supplémentaire quotidien : location 20€/semaine).

➤ Par mesure d'hygiène et de sécurité, le port de **claquettes** neuves réservées exclusivement à la zone de soins est obligatoire pour le curiste et son accompagnant le cas échéant.
(Achat de claquettes possible à la boutique des Thermes du 16 au 46 : 10€/paire).

➤ Les bains et douches adultes sont effectués en cabine individuelle, le port du **maillot de bain** est laissé à votre appréciation. Celui-ci est éventuellement nécessaire en cas de massage sous eau ou de douche filiforme suivant la prescription médicale.

L'Accompagnement pour les curistes de moins de 12 ans

La présence d'**un adulte** aux côtés de l'enfant de moins de 12 ans est obligatoire dans les Thermes.

Pendant les soins **un seul** accompagnant est admis.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accompagnant doit revêtir un **peignoir** prêté par les Thermes et des **claquettes** neuves réservées exclusivement à la zone de soins.

2 possibilités pour les accompagnants de curistes avec prise en charge :

- ▶ prêt d'un peignoir unique pour le séjour contre 30€ de caution
- ▶ prêt d'un peignoir changé chaque jour : 60€/3 semaines

Autres accompagnements : nous consulter.

Le Jour du départ, après vos soins présentez-vous à l'accueil des Thermes (**)

➤ La facture acquittée servant d'attestation de fin de cure vous est remise à ce moment-là.

(*) Sauf Cures Libres et Sensicure, pas de prise en charge.

(**) Sauf Sensicure, Frais de consultation inclus dans le forfait.